



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 janvier 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 janvier 2018
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017

2 Direction générale et ressources humaines

- 2.1 Nomination des membres - Conseil d'administration - Régie intermunicipale des Trois-Lacs

3 Finance et trésorerie

- 3.1 Ratification du journal des déboursés
- 3.2 Autorisation - Augmentation de la marge de crédit

4 Travaux publics

- 4.1 Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 1 - Réfection routière des rues Jacques et Lucille - Pavages Multipro inc.
- 4.2 Adoption - Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte des eaux usées municipales

5 Urbanisme et environnement

- 5.1 Demande - Certificat d'autorisation - 1362, route 117 - Demande de construction



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

5.2 Demande - Certificat d'autorisation - lot n° 2 991 224, route 117 -
Demande de construction

5.3 Demande - Certificat d'autorisation - Lot no 2 992 952, rue de
l'Horizon - Demande de lotissement

5.4 Demande - Certificat d'autorisation - 2510, rue de l'Église, local #3 -
Enseigne

5.5 Demande - Certificat d'autorisation - 2510, rue de l'Église, local #5 -
Enseigne

6 Loisirs et culture

6.1 Autorisation - Adhésion - Les Arts et la Ville - Cotisation annuelle

7 Avis de motion

7.1 Avis de motion - Règlement 723 concernant le code d'éthique et de
déontologie applicable aux élus

7.2 Avis de motion - Règlement 724 concernant le code d'éthique et de
déontologie applicable aux employés municipaux

8 Projets de règlements

8.1 Adoption - Projet de règlement 723 concernant le code d'éthique et
de déontologie applicable aux élus

8.2 Adoption - Projet de règlement 724 concernant le code d'éthique et
de déontologie applicable aux employés municipaux

8.3 Adoption - Projet de règlement - Règlement numéro 718-2018
établissant le programme de subventions "Val-David - Habitations
durables - Édition 2018"

9 Règlements

10 Varia

11 Documents déposés

11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif
d'urbanisme (CCU)

11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations
budgétaires

11.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier -
Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du
règlement 700

11.4 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir
d'embauche

11.5 Dépôt - Listes des contrats comportant un dépense de plus de 2 000
\$ avec un même cocontractant - Listes des contrats comportant une
dépense totale de plus de 25 000 \$

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

18-01-001

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017.

ADOPTÉE

18-01-002



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-01-003

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES 2.1 NOMINATION DES MEMBRES - CONSEIL D'ADMINISTRATION - RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

ATTENDU QUE la Municipalité fait désormais partie de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs pour la gestion de ses matières résiduelles

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer un délégué et un substitut afin de siéger au conseil d'administration de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal désigne monsieur Carl De Montigny, conseiller, et madame Kathy Poulin, mairesse, pour siéger respectivement à titre de délégué et de substitut à la Régie intermunicipale des Trois-Lacs.

ADOPTÉE

18-01-004

3 FINANCE ET TRÉSORERIE 3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 décembre 2017, tel que soumis par le directeur de la trésorerie soit ratifié:

Chèques numéros: 172 080 à 172 448

448 799,02 \$

ADOPTÉE

18-01-005

3.2 AUTORISATION - AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE le budget pour l'exercice financier 2018 n'a pas encore été adopté et que par le fait même l'envoi des comptes de taxes et leur perception est d'autant retardé;

ATTENDU QUE la marge de crédit consentie par la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe s'élève à 1 000 000 \$;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE cette marge de crédit pourrait être temporairement insuffisante pour garantir le paiement des opérations courantes de la Municipalité;

ATTENDU QUE les disponibilités financières pourraient être insuffisantes pour permettre les opérations courantes;

ATTENDU QU'il convient d'augmenter la marge de crédit à 1 500 000 \$;

ATTENDU QUE les intérêts ne seront calculés que sur la somme réellement requise pour couvrir les dépenses autorisées par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'augmentation de la marge de crédit de 1 000 000 \$ à 1 500 000 \$ à la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 - RÉFECTION ROUTIÈRE DES RUES JACQUES ET LUCILLE - PAVAGES MULTIPRO INC.

ATTENDU la recommandation datée du 13 décembre 2017, rédigée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior de la firme Équipe Laurence, Experts conseils., relativement au paiement numéro 1 pour les travaux de réfection routière des rues Jacques et Lucille;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavages Multipro inc. une somme de 301 699,22 \$ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 716.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-01-007

4.2 ADOPTION - PLAN D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES MUNICIPALES

ATTENDU l'engagement du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans la Politique nationale de l'eau visant l'élimination des rejets d'eaux usées par temps sec attribuables aux raccordements inversés dans les réseaux d'égout;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal s'engage à déposer au MAMOT et à mettre en place un Plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte des eaux usées municipales, le tout, selon l'échéancier joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-01-008

5.1 DEMANDE - CERTIFICAT D'AUTORISATION - 1362, ROUTE 117 - DEMANDE DE CONSTRUCTION

DEMANDE de monsieur He Zang concernant le projet d'agrandissement au 1362, route 117 en date du 18 août 2017.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises;

ATTENDU QUE le projet privilégie une implantation des bâtiments de manière à éviter des murs aveugles visibles à partir de la route 117;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le projet d'agrandissement numéro 2017-00056 au 1362, route 117 sur le lot n° 2 988 917, tel que démontré sur le plan reçu le 17 novembre 2017, mais ce, à la condition que les ouvertures (portes et fenêtres) soient de couleur brune d'apparence de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

bois, le tout, sous réserve de l'obtention des permis et/ou certificats requis.

ADOPTÉE

5.2 DEMANDE - CERTIFICAT D'AUTORISATION - LOT N° 2 991 224, ROUTE 117 - DEMANDE DE CONSTRUCTION

Le conseil municipal reporte sa décision à une séance ultérieure.

5.3 DEMANDE - CERTIFICAT D'AUTORISATION - LOT NO 2 992 952, RUE DE L'HORIZON - DEMANDE DE LOTISSEMENT

DEMANDE de monsieur Jean-Guy Dubois concernant le projet de lotissement sur la rue de l'Horizon, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 20 novembre 2017.

ATTENDU QUE le projet de lotissement comprend une rue projetée existante;

ATTENDU QUE le projet de lotissement doit encourager la mobilité active;

ATTENDU QUE le projet de lotissement doit tenir compte des contraintes reliées au drainage du terrain et préserver les patrons naturels du drainage;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le projet de lotissement numéro 2017-00058, rue de l'Horizon, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 20 novembre 2017 aux conditions suivantes :

- que le drainage des eaux de ruissellement (bassins de rétention, fossé végétal) soit géré adéquatement;
- que le conseil municipal examine avec le promoteur la possibilité de liens intégrateurs entre la rue de la Volière et la rue de l'Horizon, par exemple par des sentiers piétonniers, cyclables ou véhiculaires;

18-01-009



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- que les normes de lotissement soient respectées en évitant les lots d'une forme irrégulière comportant des lignes brisées;
- que la contrepartie pour fins de parcs et espaces verts soit conclue à la satisfaction du conseil municipal;

Le tout, sous réserve de l'obtention des permis et/ou certificats requis.

ADOPTÉE

18-01-010

5.4 DEMANDE - CERTIFICAT D'AUTORISATION - 2510, RUE DE L'ÉGLISE, LOCAL #3 - ENSEIGNE

DEMANDE de madame Lyn Watson concernant le projet d'enseigne au 2510, rue de l'Église, local # 3 en date du 11 décembre 2017.

ATTENDU QUE les enseignes font partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le projet d'enseigne sur poteau numéro 2017-00079 au 2510, rue de l'Église, local # 3, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 11 décembre 2017 à la condition que les matériaux utilisés pour l'enseigne, soient en bois ou imitation de bois identique aux enseignes existantes, le tout, sous réserve de l'obtention des permis et/ou certificats requis.

ADOPTÉE

18-01-011

5.5 DEMANDE - CERTIFICAT D'AUTORISATION - 2510, RUE DE L'ÉGLISE, LOCAL #5 - ENSEIGNE

DEMANDE de madame Virginie Roy concernant le projet d'enseigne au 2510, rue de l'Église, local # 5 en date du 7 décembre 2017.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE que les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE que le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le projet d'enseigne sur poteau numéro 2017-00078 au 2510, rue de l'Église, local # 5, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 7 décembre 2017, le tout, sous réserve de l'obtention des permis et/ou certificats requis.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

18-01-012

6.1 AUTORISATION - ADHÉSION - LES ARTS ET LA VILLE - COTISATION ANNUELLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adhère à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2018 au coût de 150 \$ aucune taxe applicable.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

18-01-013

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 723 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS

Je, Jean-François Giasson, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 723 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-01-014

7.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 724 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Je, Mathieu Bouthillette, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 724 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux.

18-01-015

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

8.1 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 723 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 723 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus.

ADOPTÉE

18-01-016

8.2 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 724 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 724 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux.

ADOPTÉE

18-01-017

8.3 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 718-2018 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS "VAL-DAVID - HABITATIONS DURABLES - ÉDITION 2018"

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 718-2018 établissant le programme de subvention "Val-David - Habitations durables - Édition 2018".

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

9 RÈGLEMENTS

Aucun point

10 VARIA

Aucun point

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 11 décembre 2017.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de décembre 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de décembre 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

11.5 DÉPÔT - LISTES DES CONTRATS COMPORTANT UN DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ AVEC UN MÊME COCONTRACTANT - LISTES DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE TOTALE DE PLUS DE 25 000 \$

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$ pour les périodes se situant entre:

le 1er novembre 2016 et le 31 décembre 2016

et

le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017

ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de ces mêmes périodes avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense qui dépasse 25 000 \$.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

18-01-018

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 9 janvier 2018 soit levée à 21h46.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Marie-Pier Pharand
**Directrice des affaires juridiques
et greffière**